

13/08/2019

Marie-Pierre SALÈS
Saint-Martin
81700 PUYLAURENS
marie-pierre@hotmail.es

à

Monsieur Laurent MERCY
Commissaire enquêteur
Enquête publique Layrac-sur-Tarn
Projet de 1^{re} modification du PLU

Monsieur,

Je profite de l'ouverture de l'enquête publique dont vous avez la charge pour attirer l'attention sur le hameau de Grindes, qui ne rentre pas dans le périmètre du projet actuel de la Mairie de Layrac, mais qui n'en est pas géographiquement très éloigné.

Il s'agit des parcelles 246 et 247. Ces parcelles ne sont pas constructibles. Je suis donc, actuellement, dans l'impossibilité de réaliser la réhabilitation d'une bâtisse et de revenir vivre à Layrac, dans le hameau familial, ce qui était pour moi un souhait fort et ancien.

J'ai bien pris connaissance des attendus du dossier et j'ai bien noté que la commune souhaite délivrer plus de permis de construire pour se rapprocher de son objectif de 25 logements avant 2020. Je connais et je partage les principes de préservation de l'espace rural et naturel ; je suis d'accord avec l'application des règles qui évitent le mitage et autres nuisances ou défiguration des territoires.

C'est pourquoi je pense que la rénovation que je me propose de faire répond aux principes d'habiter un lieu en « ménageant le territoire » et en « préservant la richesse et l'identité rurale », y compris dans son habitat.

SITUATION - Hameau de Grindes - parcelles 246 et 247 sur le plan cadastral.

Le hameau est habité : deux maisons, l'une ancienne (celle de ma famille), et celle de nos voisins, qui date des années 1960, construite devant leur ancienne ferme non rénovée.

Entre ces deux maisons, tout près de l'une et de l'autre, se situent les bâtisses qui peuvent être rénovées - elle sont en très mauvais état car non occupées et non habitées depuis bien des années. Elles servent de débarras et d'abri pour le bois.

PROJET

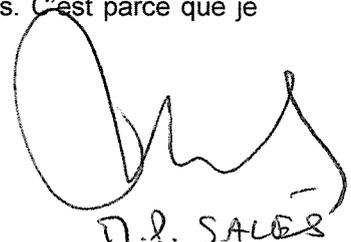
Il s'agirait donc de « consolider-densifier » un espace déjà occupé et habité, sans sortir des limites actuelles du hameau. Cette rénovation ne réduirait ni un espace boisé ni une zone cultivée ou naturelle puisqu'elle consoliderait des « annexes à des constructions existantes ».

Il s'agit de préserver et valoriser un patrimoine bâti et l'unité d'un hameau. Il s'agit seulement d'y vivre et de le faire vivre. Chaque génération, depuis la construction de cet ensemble de maisons, a « apporté sa pierre à l'édifice » en entretenant les bâtisses. C'est parce que je souhaite poursuivre l'ouvrage familial que je vous sou mets ce courrier.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous lui porterez.

Veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Copie à Monsieur T. Astruc, Maire de Layrac-sur-Tarn



M.P. SALÈS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
LAYRAC SUR TARN

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 13/08/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
COLOMIERS

BP20805 1 allée du GEVAUDAN Lundi au vendredi
de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H 31776
31776 COLOMIERS CEDEX
tél. 05 62 74 23 50 -fax 05 62 74 23 67
cdif.colomiers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

